



La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences mises en place par la FNSEA repose sur la volonté de contribuer au maintien de l'emploi agricole et à son développement. Dans un souci de répondre au mieux aux employeurs et afin d'anticiper leurs besoins, une action spécifique est menée au sein de la région des Pays de la Loire sur le thème des accidents du travail et des maladies professionnelles. En fonction de la taille de votre entreprise, il ne vous est pas toujours facile d'avoir en votre possession l'ensemble des éléments permettant de traiter cette problématique.

La santé et la sécurité sont des enjeux majeurs puisqu'en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle les conséquences peuvent être très lourdes pour l'entreprise en termes de responsabilités et de coûts. Cela peut parfois mettre en péril le fonctionnement de l'entreprise, voire même son existence, surtout lorsque l'accident ou la maladie d'origine professionnelle aboutissent à une inaptitude du salarié à son poste de travail et, dans certains cas, à son licenciement.

La prévention dans les entreprises est ainsi l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les accidents et les maladies d'origine professionnelle. Cela permet dans le même temps de mesurer les conséquences à la fois pour l'entreprise et pour les salariés.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, des formalités s'imposent dont le non respect peut entraîner des sanctions. Le salarié bénéficie également d'une protection particulière. Il faut donc être bien vigilant lorsqu'un accident ou une maladie survient. Et dès que vous avez un doute sur le caractère professionnel, vous avez toujours la possibilité de le contester.

De la déclaration d'accident du travail au recours de l'employeur, de la reconnaissance du caractère professionnel de l'accident ou de la maladie à la responsabilité de l'employeur, nous vous proposons 15 fiches qui permettront de répondre à vos interrogations.

Ces fiches ont été élaborées pour vous guider au niveau des démarches à suivre et pour vous apporter les informations les plus complètes par rapport aux droits et aux obligations de chacun.

## Pratique

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre FDSEA.

FNSEA de la Loire-Atlantique Tel: 02 40 16 37 45	FDSEA du Maine et Loire Tel: 02 41 96 76 39	FDSEA de la Mayenne Tel: 02 43 67 37 96	FDSEA de la Sarthe Tel: 02 43 43 68 68	FDSEA de la Vendée Tel: 02 51 36 82 05
--	---	---	--	--

**Fiche n°1**

Comment faire pour éviter ou limiter les accidents du travail et/ou les maladies professionnelles ?

**Fiche n°2**

Mon salarié a eu un accident du travail : que dois-je faire ?

**Fiche n°3**

La MSA m'informe d'une maladie professionnelle d'un salarié : quelles conséquences et comment réagir ?

**Fiche n°4**

Mon salarié a eu un accident en venant travailler : comment réagir ?

**Fiche n°5**

Mon salarié prétend avoir subi un accident du travail, j'ai un doute : que faire ?

**Fiche n°6**

Mon salarié est en arrêt de travail depuis longtemps suite à un accident du travail (ou une maladie professionnelle) : que dois-je faire ? Que va-t-il m'arriver ?

**Fiche n°7**

Mon salarié est en arrêt de travail suite à un accident du travail (ou une maladie professionnelle) : quid des congés payés, des droits prévoyance, du maintien de salaire ?

**Fiche n°8**

Mon salarié a eu une rechute d'accident du travail : quelles conséquences ?

**Fiche n°9**

Le médecin prescrit un temps partiel thérapeutique pour mon salarié : dois-je accepter ? Comment l'organiser ? Quelles conséquences pour la rémunération ?

**Fiche n°10**

Mon salarié a été déclaré inapte par le médecin du travail : quelles conséquences ?

**Fiche n°11**

Je dois licencier mon salarié pour inaptitude : quelle procédure mettre en place ? Quel coût ?

**Fiche n°12**

Les recours contentieux

**Fiche n°13**

Ma responsabilité est mise en cause : la faute inexcusable de l'employeur

**Fiche n°14**

Quels formulaires utiliser ? Où les trouver ? Comment les remplir ?

**Fiche n°15**

Les particularités pour les entreprises d'au moins 20 salariés

## Témoignage *Témoignage de Claude Cochonneau*

*Président de la Commission Emploi de la FRSEA des Pays de la Loire*

« Les travaux conduits dans cette étude traduisent l'engagement responsable de la FNSEA dans sa mission d'organisation représentant les employeurs de la production agricole. En effet, il peut paraître étrange de vous inviter à réfléchir au pire : avoir à gérer un accident du travail ou un recours suite au classement en maladie professionnelle d'un de vos salariés. Il est cependant important de savoir dans ces différents



cas, ce qu'il convient de faire en matière de prévention, de déclaration etc ... de bien connaître vos droits et devoirs face à de telles situations. Ce travail est aussi le moyen de montrer à nos salariés que l'agriculture n'est pas en retard sur ces points et qu'ils peuvent faire confiance au sérieux des employeurs de la FDSEA pour traiter ces sujets délicats et ainsi assurer au mieux leur sécurité au travail. »